

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.11.120.B

Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - marché  
d'Ordonnancement,  
Pilotage et  
Coordination (OPC) :  
avenant n° 2

**LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2014**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

François NEBOUT

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 NOVEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.11.120.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION -  
MARCHE D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) : AVENANT N° 2**

Par délibération n° 67 B du 17 juin 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché relatif à la mission « ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC) dans le cadre de la réalisation de la Médiathèque à Angoulême.

Par délibération n° 97 B du 5 juillet 2011, le conseil communautaire a approuvé le choix du jury du 30 juin 2011 attribuant le marché de « mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination » à la société OUEST COORDINATION dont le siège est situé 39 rue de la Villeneuve – Centre d'affaires La Découverte – BP 846 – 56108 LORIENT cedex, pour un montant total de 132 712,00 € HT.

Par délibération n° 95 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 prenant en compte le changement de nom du titulaire du marché 2009/96 aujourd'hui dénommé **TPF Ingénierie dont le siège social est situé 62 boulevard Lazer – BP 30113 – 13363 MARSEILLE cedex 10**. Cette modification n'a aucune incidence financière.

La mission OPC a démarré fin juillet 2012 pour une durée initiale de 24 mois de travaux.

Depuis cette date, l'opération a rencontré de nombreuses difficultés (dépollution plus importante que prévu, découverte de sépultures, aléas sur les terrassements) qui ont entraîné un premier décalage du planning de 2 mois. Ces travaux ont eu lieu entre les mois d'octobre et novembre 2012.

Suite à la découverte en octobre 2012 de sources d'eau continue, une mission complémentaire en géotechnique a été confiée à la maîtrise d'œuvre (mission géotechnique de type G4) afin de contrôler les travaux supplémentaires de l'entreprise de gros œuvre. Cette mission s'est déroulée sur les mois de novembre et décembre 2012, entraînant un nouveau glissement de 2 mois.

Pour permettre aux entreprises de terminer leur dossier de plan d'atelier et de chantier (PAC), la maîtrise d'œuvre devait finaliser sa mission d'Exécution/Synthèse selon le planning de l'OPC. La maîtrise d'œuvre n'a pas tenu les échéances fixées par le calendrier et a dû les prolonger d'avril à août 2013, entraînant un décalage de l'intervention des entreprises de 4 mois supplémentaires.

Après plusieurs appels d'offres infructueux, certains marchés de travaux ont également été attribués et notifiés fin juillet 2014. Leur intégration dans le planning général a nécessité un recalage global d'un mois.

Par conséquent, un retard de 9 mois est à prendre en compte par rapport à la durée initiale de travaux, soit une date prévisionnelle d'achèvement des travaux fixée en mai 2015.

.../...

Selon le marché de l'OPC, sa prestation mensuelle est facturée à hauteur de 4 388,40 € HT. Le montant de ses honoraires complémentaires pour les 9 mois supplémentaires est donc évalué à 9 x 4 388,40 € HT, soit 39 495,60 € HT.

Par conséquent, le montant de l'avenant en plus-value est de 39 495,60 € HT.

Le montant du marché passe de 132 712,00 € HT à 172 207,60 € HT, soit une augmentation de 29,76 %, notamment justifiée par des sujétions imprévues.

Le marché initial ayant été passé par voie de procédure formalisée, toute augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 % doit préalablement être soumise à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 6 novembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 2 au marché n° 2009/96 relatif à la mission de contrôle d'ordonnancement, de pilotage et de coordination confié à la société TPF Ingénierie, ayant pour objet la prise en compte d'un allongement du délai d'exécution des travaux objet du marché, pour un montant en plus-value de 39 495,60 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 novembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 novembre 2014</b>